

DELIBERATION
SEANCE DU BUREAU DU 12 OCTOBRE 2017

Nombre de Conseillers :

En exercice : 19
Présents : 13
Pouvoirs : 1
Votants : 14

Date de convocation du Bureau Communautaire :
Le 05/10/2017

Le 12 octobre 2017, le Bureau communautaire, régulièrement convoqué en séance publique, s'est réuni sous la présidence de M. Bernard GRISON au siège de la Communauté de communes DOMBES SAONE VALLEE.

Présents : Jean-Claude AUBERT, Christian BAISE, Brigitte COULON, Jacky DUTRUC, Bernard GRISON, Vincent LAUTIER, Richard PACCAUD, Marc PECHOUX, Pierre PERNET, Bernard REY, Anny SANLAVILLE, Richard SIMMINI, Martial THEVENET.

Absents/Excusés : Marie Jeanne BEGUET, Daniel DOMPOINT, Yves DUMOULIN (Pouvoir M. GRISON), Raymond MOUSSY, Etienne SERRAT, Frédéric VALLOS, Daniel VIGNARD.

Assistaient : M. Jean-Paul PERRAUD (Villeneuve), M. Daniel POMMIER (Villeneuve), M. Gérard PORETTI (Civrieux), M. Samuel LACHAIZE (DGS-CCDSV), Mme Géraldine RAYNAL (DGA-CCDSV).

Secrétaire de séance : Marc PECHOUX.

OBJET : CONTRAT DE RURALITE – DEMANDE DE SUBVENTION – Projet inter régional d'itinérance touristique le long de la Saône (Via Saôna)

M. Marc PECHOUX, Vice-Président en charge du Tourisme, rappelle qu'en novembre 2016, les partenaires de la ViaSaôna ont décidé de lancer collectivement deux études afin de pouvoir avancer sur le projet d'itinéraire fluvestre Saône (portion Mâcon Sud – Lyon). Il précise qu'un point d'étape détaillé sur le projet ViaSaôna a déjà été présenté aux Bureaux du jeudi 13 avril 2017 et du mercredi 14 juin 2017.

Il rappelle que le projet ViaSaôna s'est structuré autour de trois grandes étapes :

- *Etape 1 - 2014 à 2017* : Mobiliser les partenaires et s'organiser ;
- *Etape 2 - 2017 – 2018* : Définir un projet technique et opérationnel avec le lancement d'études techniques et thématiques ;
- *Etape 3 – 2018 – 2020 et au-delà* - Mettre en œuvre les projets par chaque Intercommunalité.

Dans le cadre de la deuxième étape, une consultation a été lancée pour les études suivantes :

- Etude technique, de faisabilité Infrastructure cyclotouristique et diagnostic tourisme et services aux usagers, dont le montant prévisionnel est de 79 980 € HT ;
- Etude « Patrimoine de villégiature autour de la Saône », dont le montant prévisionnel est de 25 000 € HT.

Les Intercommunalités concernées par ces études sont les suivantes :

- Communauté de Communes Saône Beaujolais,
- Communauté d'agglomération Villefranche Beaujolais Saône,
- Communauté de communes de la Veyle,
- Communauté de communes Dombes Saône Vallée,

- Communauté de communes Val de Saône Centre,
- Communauté de communes Beaujolais Pierre Dorées.

Notre Communauté de communes Dombes Saône Vallée assure le pilotage et la maîtrise d'ouvrage de ces études via une convention de groupement de commande.

M. Marc PECHOUX indique que ces études permettront ensuite d'engager des travaux pour l'infrastructure cyclotouristique et de travailler sur la valorisation touristique autour de la Saône. Il précise que le dossier Via Saône a été inscrit au contrat de ruralité sur le volet 3 « *Attractivité du territoire – Action 3.2.1 « Projet inter-régional d'itinérance touristique le long de la Saône (ViaSaône) »* ».

Le montant prévisionnel total des deux études est donc évalué à 104 980 € HT.

M. Marc PECHOUX présente le plan de financement prévisionnel de ces études. Il précise également que les services de l'Etat ont demandé à la CCDSV de déposer au plus vite les demandes de subvention pour les opérations 2017 inscrites à ce contrat.

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire, à l'unanimité :

- ✓ **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel des études ViaSaône comme suit :

Dépenses HT		Recettes		Taux
Etude Infrastructure et Tourisme	79 980 €	Etat - FNADT - Plan Rhône (20% du coût HT)	15 996 €	15,23 %
		Département Ain - Etude Infrastructure et Tourisme (25% avec plafond à 50 000€ HT)	12 500 €	11,90 %
		Région AURA - Etude Infrastructures – Tourisme	25 000€	23,81 %
		Département du Rhône	8 000€	7,62 %
Etude Patrimoniale	25 000 €	Etat FNADT - Plan Rhône (20% du HT)	5 000 €	4,76 %
		Département Ain - Etude patrimoine (25% avec plafond de 50 000 € HT)	6 250 €	5,95 %
		Région Auvergne Rhône Alpes Contrat Dombes – Axe - Rénovation du patrimoine	5 000 €	4,76 %
		Contrat de Ruralité Etat	6 238 €	5,94 %
		Reste à charge des intercommunalités	20 996 €	20,03 %
Total HT	104 980 €	Total subventions	104 980 €	100 %

- ✓ **SOLLICITE** les aides financières auprès de l'Etat (Plan Rhône et contrat de ruralité) et des autres partenaires ;
- ✓ **MANDATE** le Président pour effectuer toutes les démarches auprès des organismes et collectivités, et pour signer tous les documents nécessaires à ces demandes de subventions.

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le : **17 OCT. 2017**

N° récépissé télétransmission : 001-200042497-20171012-2017B28-TO

Affichage le :

17 OCT. 2017

A Trévoux, le 12/10/2017

Le Président,
Bernard GRISON


